

CODE DE VIE

En tant qu'adulte qui a choisi d'entreprendre une démarche de formation au centre Marie- Médiatrice, vous avez des droits :

- Droit d'apprendre dans un climat propice au travail intellectuel;
- Droit de recevoir un enseignement de qualité;
- Droit d'être respecté par les autres.

En tant que centre de formation qui a la responsabilité d'offrir à une clientèle adulte des services d'enseignement, nous nous engageons à vous offrir ces services.

Dans le but de vous permettre d'atteindre vos objectifs de formation scolaire, voici les règles de fonctionnement du Centre Marie-Médiatrice.

Respect de soi

1. Le respect de l'horaire est primordial (arrivée, départ, présence). Au début des cours, lors du son du timbre sonore, vous devez être en classe et vous devez éviter de vous promener, flâner ou jaser dans les corridors ou dans la cafétéria.
2. À toutes les périodes, c'est la responsabilité de l'élève d'arriver à l'heure et de quitter à la fin des cours. Si le retard ou le départ hâtif est exagéré, selon le jugement de l'enseignant, celui-ci peut inscrire une absence à votre dossier. Dès que vous arrivez au centre, vous devez vous rendre à votre classe.
3. Vous devez démontrer une attitude active dans vos apprentissages.
4. Vous devez être dans une disposition physique et psychologique vous permettant de suivre vos cours.
5. Vous devez respecter les échéances fixées pour chacune de vos matières scolaires.
6. La tenue vestimentaire doit être décente et appropriée à un établissement scolaire. La tenue vestimentaire ne doit prôner aucune forme de violence, ni haine, ni appartenance à un gang de rue. En cas de non-conformité, le personnel se réserve le droit de vous retourner à la maison (absence non-motivée).
7. Aucun vêtement ou accessoire ne doit nuire à votre identification, particulièrement les bandeaux, casquettes, cagoules, capuchons et lunettes fumées.

Respect des autres

8. Le calme et la politesse doivent être maintenus partout.
9. Vous devez faire preuve d'un comportement respectueux.
10. Aucune forme d'intimidation ne sera tolérée.

Tout individu victime d'intimidation pourra signaler la faute à la direction du centre en remplissant le formulaire de plainte. Un protocole sera alors mis en place afin d'assurer le suivi de la plainte.

11. Aucune manifestation de violence physique, verbale ou psychologique ne sera tolérée.
12. Aucune possession d'objet menaçant ne sera tolérée.
13. Vous devez accepter l'intervention des personnes en autorité dans le Centre (tous les membres du personnel).

Respect du milieu

14. Vous devez respecter le matériel que le Centre met à votre disposition et vous devez le laisser en classe.
15. La cigarette conventionnelle, la cigarette électronique et le cannabis et ses dérivés sont interdits dans le Centre ainsi que sur le terrain du Centre (incluant le stationnement). Vous devez fumer la cigarette conventionnelle ou la cigarette électronique sur le trottoir et utiliser les cendriers qui sont mis à votre disposition.
16. Dans le respect de la politique culturelle et linguistique de la CSDM, nous vous invitons à utiliser le français comme langue d'usage au Centre.
17. Toute forme de commerce et de jeu d'argent est interdite.
18. Aucun vandalisme ne sera toléré : graffiti, bris de matériel, etc.
19. La propreté du Centre est aussi de votre responsabilité.
20. Vous devez faire preuve de respect envers le voisinage.

En cas de non-respect du code de vie, voici les étapes prévues :

1. L'élève sera rencontré par l'enseignant en suivi individuel.
2. L'élève pourrait être dirigé vers les techniciens en éducation spécialisée (TES).
3. L'élève pourrait avoir l'obligation de signer un contrat d'engagement.
4. L'élève pourra se voir offrir d'autres types de services par la direction (exemples : retrait de certaines matières, horaire modifié, autres modalités, etc.).

Des manquements graves au code de vie pourraient entraîner une suspension ou un arrêt de service.

CODE DE VIE (SUITE)

Services et organisation du centre

1. Les élèves doivent entrer par la cour accessible par la rue Louis-Hémon. Il est strictement interdit de flâner près des portes du Centre et de maintenir les portes extérieures ouvertes ou entrouvertes.
2. Vous devez avoir en tout temps votre carte étudiante et vous devez la présenter à la demande d'un membre du personnel.
3. Le Centre étant un établissement scolaire, il n'est accessible qu'aux élèves dont le dossier est actif et au personnel autorisé. Le Centre n'est pas un lieu de rencontre pour déterminer des rendez-vous à des fins personnelles ou autres.
4. Toute personne qui prévoit s'absenter doit téléphoner au secrétariat du centre. Au besoin, des pièces justificatives seront demandées. *514-596-5150, option #4*

*Si vous êtes avec Emploi-Québec, faites le poste 4632
et si vous êtes avec Ma place au Soleil, le poste 1599.*

5. Lorsque le dossier de l'élève est fermé, il lui est interdit de faire des visites au Centre.
6. Toutes les sorties de classe sont sous la responsabilité de l'enseignant(e) et doivent être autorisées par l'émission d'un billet de circulation.
 - a) Lors d'un examen, toute forme de tricherie sera sanctionnée.
 - b) À la salle d'examen et lors des examens d'anglais, tout appareil (audio, téléphone, cellulaire, MP3, baladeur, etc.) est interdit.
7. Toute nourriture est interdite en classe.
8. Toute possession, vente et consommation d'alcool ou de drogue au Centre et sur le terrain du Centre est interdite et toute infraction sera communiquée au Service de police de la ville de Montréal.
9. Pour limiter les sources de dérangement et de perte de temps, nous vous demandons de profiter des pauses et de l'heure du dîner pour manger, téléphoner, aller à votre casier ou aux toilettes.

10. Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents (si l'élève est mineur) seront tenus responsables des frais et des dommages causés par le déclenchement d'une fausse alarme-incendie.
11. L'utilisation des appareils électroniques en classe : téléphone cellulaire, baladeur, lecteur CD et numérique ou autre appareil, est laissée à la discrétion de l'enseignant.
12. Les sacs devront être placés sous la table afin de favoriser un environnement de travail fonctionnel et sécuritaire.
13. Les casiers sont la propriété du centre. Chaque élève peut avoir accès à un casier. Il y a deux élèves par casier. Les cadenas du Centre sont obligatoires. Ils sont en vente au magasin.

Bibliothèque

1. Vous êtes responsables des livres que vous empruntez à la bibliothèque.
2. Les livres doivent être remis ou renouvelés à la date indiquée sous peine d'amende.

Laboratoire informatique

1. Il est interdit de boire et manger dans ce local.